



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 2 novembre 2020, à 19 h 30, par visioconférence, tel que décrété par Santé Canada et le gouvernement du Québec suite à la pandémie COVID-19. La séance sera diffusée sur notre site Web au www.saintfelixdekingsey.ca

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher	-	conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard	-	conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière	-	conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin	-	conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand	-	conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen	-	conseiller siège n° 6

Est également présente :

Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 34

667-11-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

668-11-2020 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les élus, déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2020, tel que rédigé.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

4.1. MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC / MOBILITÉ MOTORISÉES (AMM)

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication du Ministère des transports du Québec concernant réglementation entourant l'usage de triporteurs et autres. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

4.2. NFCCQ FÉDÉRAL / SUBVENTION REÇUE / CARREFOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication du Nouveau Fond de Chantier Canada Québec (NFCCQ) concernant un dépôt d'argent de la subvention s'y rattachant. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

4.3. MRC DE DRUMMOND / FONDS DE LA RURALITÉ

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication de la MRC de Drummond au sujet d'un investissements pour l'amélioration de la qualité de vie milieu rural de plus de 2 M\$. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

4.4. LOI 48 MODIFIANT LE COÛT ET LE CRÉDIT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication de l'Assemblée Nationale du Québec concernant le projet de loi n° 48. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

4.5. LOI 65 MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EN MATIÈRE DE CONSIGNE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication de l'Assemblée Nationale du Québec concernant le projet de loi n° 65. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

4.6. DÉPÔT D'UNE COMMUNICATION CONCERNANT LE PARC DU DOMAINE FORCIER

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication concernant le retrait définitif d'un parc avec amusements pour enfants au domaine Forcier. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

669-11-2020 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS D'OCTOBRE 2020.

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Douglas Beard



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2020, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus et Dépenses d'octobre 2020	
Revenus	245 106,01 \$
Taxes 2019	391,78 \$
Taxes 2020	32 768,39 \$
Intérêts	363,99 \$
TPS et intérêts reçus	48 552,87 \$
Mutations immobilières	4 614,15 \$
Permis et dérogation	820,00 \$
Entraide incendie	5 889,56 \$
Billets d'infraction	78,75 \$
Subvention Fonds des petites collectivités	147 043,00 \$
Autres	1 517,46 \$
Remboursement assurances	2 613,41 \$
Ristourne	452,65 \$
Dépenses	195 314,57 \$
Rémunération régulière	17 591,43 \$
Rémunération incendie	9 447,96 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	157 206,73 \$
Factures à payer	11 068,45 \$

Adoptée

670-11-2020 5.2. TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL / TÉLÉPHONIE IP POUR LE CARREFOUR ET LE CEC

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'avoir un service de base en téléphonie dans les locaux municipaux loués ;

CONSIDÉRANT l'économie à réaliser avec un service en téléphonie IP versus la téléphonie fixe ;

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la proposition de Tech-Nic réseau conseil numéro 2909 concernant 5 téléphones IP T23G à raison de 97.50 \$ par poste pour un total de 487.50 \$ est acceptée;

QUE le service par BabyTel de téléphonie mensuelle au coût de 17 \$ plus 0.59 \$ pour les frais du 911 pour un total de 35.18 \$ par mois, par édifice est accepté;

QUE Tech-Nic réseau conseil devra limiter les appels en interurbains téléphoniques à moins de 100 minutes par mois pour la totalité des centres concernées.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée

671-11-2020 5.3. OFFRE DE SERVICES EXPRESS / BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des conseils juridiques de consultations utilisés autant pour la direction que toutes autres instances d'opinions verbales sur des sujets courants et touchant nécessairement le bon fonctionnement des activités municipales;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la proposition de services de la firme d'avocats, Bélanger Sauvé par la représentation de Me Marc Roberge, au coût de 500 \$ annuellement est acceptée.

Adoptée

672-11-2020 5.4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 659-10-2020 DU LOT 5 741 097

CONSIDÉRANT l'information obtenue par Me Sylvie Smith, notaire et représentante de la succession de Jacques-André Verly;

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 659-10-2020 adoptée le 5 octobre dernier soit modifiée comme suit :

''Que le lot 5 741 097 soit vendu à la Succession Jacques-André Verly pour la somme de 100 \$''

QUE le Conseil accepte la modification.

Adoptée

673-11-2020 5.5. FQM COTISATION 2021

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le renouvellement de l'adhésion 2021 de la Municipalité avec la Fédération Québécoise des Municipalités soit accepté au coût annuel de 1823.50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

674-11-2020 5.6. SPAD / AUGMENTATION PROGRESSIVE DU CONTRAT DE 2021 À 2025

Considérant que le coût en 2020 de l'utilisation des services de la Société protectrice des animaux de Drummond pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'élevait à 2.35 \$ par citoyen;

Considérant que le coût était moindre puisqu'il y avait un surplus budgétaire à l'organisation et que les Municipalités en ont été directement bénéficiaires dans la répartition des coûts;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE pour les années à venir, une augmentation graduelle est prévue comme suit :

2021 : 2.64 \$, **2022** : 2.93 \$, **2023** : 3.22 \$, **2024** : 3.51 \$, **2025** : 3.80 \$;

QUE la SPAD conserve les revenus découlant de la vente des licences pour chiens;

QUE le Conseil accepte le renouvellement de l'entente avec la SPAD sous ces conditions financières;

Adoptée

675-11-2020 5.7. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND / GESTION DOCUMENTAIRE 2021

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité d'obtenir le service d'archiviste afin de faire le déclassé selon les exigences des archives du Québec;

Il est proposé par monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les services de la Société d'Histoire de Drummond pour ses services d'archiviste pour l'année 2021 au coût de 2 880 \$ équivalent à un service de 60 heure travaillé soit accepté.

Adoptée

676-11-2020 5.8. CONGÉS DE NOEL 2020-2021

CONSIDÉRANT l'année exceptionnelle que nous subissons avec ses contraintes et ses lois qui concernent la pandémie de la COVID-19;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Douglas Beard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2020 au 5 janvier 2021 aux citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE sous certaines conditions et pour certains départements, les services seront maintenus :

- Les 21,22,23 décembre de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 et le 24 décembre de 8 h 30 à midi
- Les 29 et 30 décembre de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 et le 31 décembre de 8 h 30 à midi;

QUE le personnel sera en congé le 24 décembre à compter de midi et les 25 et 28 décembre 2020 ainsi que le 31 décembre à compter de midi et les 1^{er} et 4^{ème} jour de janvier 2021;

QUE les banques de temps et tous autres congés cumulés devront être utilisées avant la nouvelle année puisque ces heures ne sont pas admissibles en 2021.

Adoptée

677-11-2020 5.9. DÉFAUTS DE PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES / RETARDS

CONSIDÉRANT que plusieurs paiements des taxes foncières accusent un retard;

CONSIDÉRANT les retardataires s'exposent à la liste de vente pour taxes impayées ;

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient avisés les citoyens en retard de paiement par un avis de retard expédié par courrier postal ou par courrier enregistré dépendant du cas.

Adoptée

678-11-2020 5.10. DÉFAUTS DE PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES / RETARDS

CONSIDÉRANT que l'employé n° 536 ne rencontre pas les attentes et les objectifs de son poste;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Municipalité mette fin à l'emploi de l'employé numéro 536 en date d'aujourd'hui avec solde pour la semaine du 2 novembre et que deux autres semaines de préavis lui soient versées ainsi que les indemnités qui lui reviennent.

Adoptée

679-11-2020 5.11. CONFIRMATION D'UN RÔLE TRIENNAL (1 FOIS AUX 3 ANS)

Il est proposé par monsieur Éric Provencher
Appuyé par madame Suzanne Dandurand



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'À la demande du technicien en évaluation foncière de la MRC de Drummond, le Conseil confirme sa décision de procéder à l'évaluation du rôle foncier une fois aux trois ans.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'octobre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

680-11-2020 6.2. OFFRE DE SERVICE DU SIUCQ / SECTEUR DRUMMOND

ATTENDU la soumission des services d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (Division Drummond) (SIUCQ) déposée devant Conseil;

Il est proposé par monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la soumission soit rejetée;

QUE le Conseil refuse les services de la SIUCQ pour l'année 2021.

Adoptée

681-11-2020 6.3. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RADAR / VITESSE

ATTENDU la demande déposée devant Conseil pour l'installation d'un radar de vitesse à certains endroits de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière
Appuyé par monsieur Douglas Beard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la direction procède à des recherches pour l'achat d'un détecteur de vitesse et qu'ensuite la dépense soit acceptée par le Conseil ;

QUE le radar à vitesse soit installé à différents points dans la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée

682-11-2020 6.4. ENTENTE DE SERVICE AVEC SAINT-LUCIEN / MODIFICATION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU que la rue Marcel ne doit plus faire partie de l'entente signée le 20 décembre 2016 sous la résolution 327-12-2016 entre la Municipalité de Saint-Lucien et la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

ATTENDU la correction à apporter de l'adresse municipal de Saint-Lucien pour le 5280, 7^{ième} rang à ladite entente;

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les modifications demandées soient apportées à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies, signée le 20 décembre 2016;

QUE ces ajouts à l'entente, s'appliquent à compter de ce jour.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. **RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'octobre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

683-11-2020 7.2. **ELECTRO KINGSEY INC. / BOITIER DE CONTRÔLE À DISTANCE**

ATTENDU les besoins d'automatisation des services de redémarrage du système des pompes de l'usine des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'informatisation du système augmenterait la performance de l'équipement et diminuerait les dépenses reliées aux déplacements du personnel;

Il est proposé par monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la proposition par soumission no 033-VSF, déposée par Électro Kingsey pour un relais de contrôle au montant de 2 998.78 \$, soit acceptée par le Conseil;

Adoptée

684-11-2020 7.3. **TRAVAUX DE PAVAGE DE TRANSITION SOUS LE PROGRAMME PAVL / PPA-CE**

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont été sollicité par du gré à gré pour le projet de transition des coins du 5^e rang et 6^e rang ainsi que du 6^e rang et 5^e rang et coin de la route Bernier et 7^e rang;

CONSIDÉRANT la subvention accordée du programme PAVL / PPA-CE couvrant en presque totalité la dépense;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Se retire du point 7.3 : monsieur Christian Girardin

Il est proposé par monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par monsieur Douglas Beard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les travaux puissent débuter immédiatement et soient octroyés à Pavage Veilleux pour une soumission déposée au montant de 27 066. \$ taxes incluses des travaux précités de pavages;

QUE la soumission, déposée par Smith Asphalte Inc. en regard aux travaux pour un montant de 45 990 \$ taxes incluses, soit refusée.

Adoptée

685-11-2020 7.4. PUISARDS COIN 3^{IÈME} AVENUE ET HAMEL / DOMAINE FORCIER

CONSIDÉRANT l'accumulation de l'eau au coin de la 3^{ième} Avenue et de la rue Hamel au Domaine Forcier;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les travaux seront entrepris afin d'y installer un puisard;

QUE les travaux seront imputés à même le fond de roulement des argents amassés aux réfections des domaines.

Adoptée

686-11-2020 7.5. CASERNE DE POMPIERS / TOITURE EN BARDEAUX D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT les coûts élevés d'une toiture en métal pour la caserne de pompier;

CONSIDÉRANT le faible coût d'une toiture en bardeaux d'asphalte de 30 ans et plus ;

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la toiture de la caserne de pompier soit refaite en bardeaux d'asphaltes de 30 ans minimum le plus rapidement possible sous présentation des soumissions des entrepreneurs et l'adoption de la dépense par les élus;

QUE les travaux devront débutés aussitôt les soumissionnaires connus et sous la condition d'un bardeau d'une durée de vie de 30 ans minimum;

QUE la dépense soit prise à même le budget d'entretien de la caserne et devra tout de même être approuvée par ce Conseil.

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

687-11-2020 7.6. **MTQ / ENTENTE RELATIVE AU BALAYAGE DES ROUTES**

ATTENDU le dépôt d'une offre d'un devis de balayage de la chaussée de transport Québec sur notre territoire;

CONSIDÉRANT le forfait proposé à l'entente de service;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'offre du MTQ pour le balayage des routes mentionnées à l'entente soit acceptée par le Conseil pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024;

QUE le Conseil Municipal de Saint-Félix-de-Kingsey, autorise la directrice générale à signer en son nom l'entente de service avec le Ministère des Transports du Québec.

Adoptée

688-11-2020 7.7. **ABRI-SOLEIL / BOIS DE PRUCHE**

ATTENDU les nombreuses questions venant des soumissionnaires pour le devis concernant l'usage de Pruche de l'Ouest au devis publié sur SEAO;

Il est proposé par monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Et résolu à la majorité des conseillers présents,

QUE le Conseil maintienne sa demande de Pruche de l'Ouest pour le projet et demande à son directeur des travaux publics de maintenir la demande telle que présentée au devis.

Adoptée

689-11-2020 7.8. **OCTROI DU CONTRAT / VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2021**

ATTENDU qu'une demande d'appel d'offre pour la vidange des fosses septiques pour l'année 2021 a été déposée sur SEAO;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des offres a eu lieu en visioconférence le jeudi 29 octobre 2020 à 10 :10, heure cellulaire de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre de service pour la vidange des fosses septiques pour l'année 2021;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la soumission de Enviro 5 pour la vidange des fosses septiques pour l'année 2021 au montant de 23 221.25 \$ incluant les taxes applicables au Québec, soit acceptée telle que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2020

MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	12,26	16.43	4.17	↑
FÉVRIER	8,64	9.98	1.34	↑
MARS	12,83	11.49	-1.64	↓
AVRIL	10,29	10.98	0.69	↑
MAI	10,02	11.19	1.17	↑
JUIN	11,20	10.88	-0.32	↓
JUILLET	11,53	17.09	5.56	↑
AOÛT	15,89	11.30	-4.59	↓
SEPTEMBRE	10,65	10.75	0.10	↑
OCTOBRE	10.99			
NOVEMBRE	10.31			
DÉCEMBRE	10.17			
TOTAL	124.61	110.09	6.48	↑

SITE D'ENFOUISSEMENT 2020

MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	41,70	37.78	-3.92	↓
FÉVRIER	35,08	31.97	-3.91	↓
MARS	31,95	33.79	1.84	↑
AVRIL	57,01	46.65	-10.96	↓
MAI	66,25	78.18	11.93	↑
JUIN	44,72	43.13	-1.59	↓
JUILLET	34,99	43.08	8.09	↑
AOÛT	57,32	44.79	-12.53	↓
SEPTEMBRE	45,20	62.24	17.04	↑
OCTOBRE	97.63			
NOVEMBRE	40.54			
DÉCEMBRE	30.84			
TOTAL	583.23	421.61	5.99	↑

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant Conseil le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'octobre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

690-11-2020 9.2. MOTION / 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

Sur proposition de madame Suzanne Dandurand

Un avis de **MOTION** et un **DÉPÔT D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**, sont donnés à l'effet qu'au cours de la séance du Conseil Municipal, le projet de règlement N° 547-11, intitulé : *Règlement N° 547-11*, sera soumis pour adoption, lequel projet a pour objet de modifier le Règlement 547.

Adoptée

691-11-2020 9.3. ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 547-11

ATTENDU QU'un avis de **MOTION** par madame Suzanne Dandurand est donné, séance tenante;

ATTENDU QU'une demande de changement de règlement est présenté au Conseil le 10 août 2020;

ATTENDU QUE les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ont été sollicités afin d'analyser la demande de modification de changement de règlement en date du 19 août 2020;

ATTENDU QUE le propriétaire de la propriété a mandaté Me Paul Biron pour le représenter dans cette demande;

CONSIDÉRANT QUE certaines corrections ont été apportées au modèle d'amendement proposé pour s'ajuster au règlement de zonage 547 actuel;

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE Machineries Marcel Houle Inc., devra déposer dans un délai raisonnable de 6 mois suivant la date de cette résolution, un plan d'aménagement paysager à la satisfaction de la Municipalité pour les deux zones d'entreposage arrière qui seront visibles à partir de la route;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte dans sa majorité la demande, ci-jointe, de changement du règlement n° 547 avec les modifications suivantes :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 547-2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède sur son territoire des propriétés en zone agricole possédant des autorisations pour fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces propriétés (sur une partie de terrain de 3ha) possède une autorisation industrielle (no : 402990 - 4 septembre 2012);

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ reconnaît que les diverses modifications de l'usage du terrain n'ont pas ou peu d'impact sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé le long de la route 255 et est à moins d'un kilomètre du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone agricole viable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a fait l'objet d'une vente et que l'usage désigné n'est pas prévu à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite réaliser des activités de vente et d'entretien mineur de machinerie lourde;

CONSIDÉRANT QUE cet usage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit au préalable être conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres préparatoires ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces rencontres, il a été question de bien encadrer l'usage projeté;

IL EST DONC PROPOSÉ :

D'ADOPTER LE PROJET D'AMENDMENT NUMÉRO 547-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 547 ET QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le contenu du 4eme alinéa intitulé « C 3.4 » de l'article 112 intitulé Le groupe commercial « C-3 » est modifié par l'ajout suivant :

c) Servant à la vente et l'entretien mineur (à l'intérieur d'un bâtiment) de machinerie lourde;

ARTICLE 2 :

La grille des usages et normes est modifiée par l'ajout de l'usage Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment à la zone « Av-2 »;

ARTICLE 3 :

La note 19 est ajoutée à l'usage « Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment » pour la zone « Av-2 »;

ARTICLE 4 :

Le contenu de la note 19 est le suivant :

Usage permis seulement sur un site bénéficiant d'une autorisation pour fin autre qu'agricole de la CPTAQ. Une aire d'étalage ne peut dépasser la superficie du bâtiment où l'entretien mineur se fait et doit se situer en cour avant. Une aire d'entreposage temporaire ne peut dépasser une superficie de 0,5 ha et doit être située en cour arrière et être entourée d'une zone boisée et d'un paysagement pour les parties visibles de la route.

ARTICLE 5 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur, le point 3 est modifié en ajoutant à la liste des articles autorisés sans support : véhicules lourds :

3° L'étalage commercial extérieur sans l'aide d'un support quelconque n'est pas permis. Ainsi, aucune marchandise ne peut être déposée directement sur le sol à l'exception des véhicules légers, véhicules lourds, les roulottes, les maisons motorisées, les embarcations, les marchandises en vente dans les pépinières et les centres de jardinage, les arbres-de-Noël, les piscines, les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

remises, les abris temporaires, les tuyaux et les maisons mobiles ou préfabriquées.

ARTICLE 6 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur le point 6 est modifié en ajoutant à la liste des articles autorisés hors de la bande de 2 m : véhicules lourds :

6° L'étalage commercial extérieur doit s'effectuer dans une bande de 2 m adjacente au bâtiment principal. Cette disposition ne s'applique toutefois pas à l'étalage de véhicules légers, véhicules lourds, les roulottes, les maisons motorisées, les embarcations, les marchandises en vente dans les pépinières et les centres de jardinage, les arbres de Noël, les piscines, les remises, les abris temporaires, les tuyaux et les maisons mobiles ou préfabriquées. Toutefois pour toutes les zones où il y a des stations-service et des postes d'essence, il est permis de faire de l'étalage extérieur également sur l'îlot des pompes, pourvu que la marchandise soit offerte sur des présentoirs ;

ARTICLE 7 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur, le point 8 est modifié en modifiant la hauteur maximale permise à 4 m pour les véhicules lourds seulement.

8° La hauteur maximale permise pour de l'étalage extérieur est de 2 m et de 4 m pour les véhicules lourds;

ARTICLE 8 :

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adoptée

692-11-2020 9.4. PARC RÉGIONAL / FORÊT DE DRUMMOND / PROPOSITION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est propriétaire de la Forêt de Drummond ainsi qu'avec les 17 autres municipalités de la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT que des améliorations sont à faire en ce qui concerne la biodiversité dans la forêt;

CONSIDÉRANT qu'une subvention du Ministère de la Faune est disponible si les 18 municipalités de la MRC de Drummond contribuent à ce programme;

Sur proposition de madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UN montant de 1 \$ par ménage, des citoyens de la Municipalité, soit perçu pour défrayer les coûts d'entretien de la forêt de Drummond, soit 767 \$ par année pour les trois ans à venir.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

693-11-2020 9.5. CPTAQ / EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE

DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE (LOTS :5 739 051 ET 5 739 060)
ET UTILISATION DU CHEMIN D'ACCÈS MUNICIPAL (LOT : 5 741 121)

ATTENDU qu'une demande d'exploitation d'une carrière a été déposée à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey concernant l'exploitation d'une sablière par l'entreprise J.L. Michon Inc. sur les lots : 5 739 048 et 5 739 060 ;

Attendu qu'une partie des chemins d'accès séparant la zone visée appartient à la Municipalité (lot : 5 741 121) ;

Sur proposition de monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Douglas Beard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande de l'entreprise J.L. Michon Inc. auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ);

QUE la Municipalité autorise l'utilisation du chemin d'accès de propriété municipale séparant le site en deux (lot : 5 741 121);

QUE la Municipalité autorise l'utilisation du chemin d'accès, sans responsabilité de sa part, sans permettre de modification de son tracé et sans exploitation des matériaux sous la route et ni de ses accotements;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale à signer tout document donnant effet à cette résolution;

Adoptée

694-11-2020 9.6. GRAND LAC DU DOMAINE FORCIER

ATTENDU une lettre déposée le comité du Grand Lac du Domaine Forcier ;

CONSIDÉRANT que la nature de la lettre s'adresse à la responsabilité de la Municipalité tant qu'aux conformités à faire respecter sur le règlement des fosses septiques;

CONSIDÉRANT que la nature de la lettre concerne aussi la conformité de l'application des règles concernant la protection du cours d'eau et le respect de la protection des rives;

Sur proposition de monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil rappelle au comité l'importance des citoyens riverains d'adhérer au projet Copernic tel que spécifié dans la résolution 431-02-2020 et dont la participation de chacun est requise;

QUE le projet Copernic "Agir chez moi pour une berge en santé", incite les riverains à la plantation de cornouiller (4 à 5 plants par résidences);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la reconstruction des bandes riveraines est l'affaire de tous et que les résidents doivent faire partie prenante de la solution afin d'y parvenir;

QUE le service d'inspection à répertorier de 23 propriétés dans le secteur du Grand Lac du domaine Forcier et continue de s'assurer de la conformité des fosses septiques des résidences autour du lac et dans le domaine;

QUE la Municipalité ne peut faire connaître au comité du Grand Lac, les résidences qui ne sont pas conformes puisqu'elle doit respecter la confidentialité qui s'y rapporte;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, par le service d'inspection, continue de vérifier la conformité des fosses septiques par des tests de coloration et émettra des contraventions dans le cas des fosses non conformes;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, par le service d'inspection, continue d'appliquer son règlement concernant les berges et les rives des cours d'eau;

QU'UNE lettre suivra au comité du Grand Lac du domaine Forcier.

Adoptée

695-11-2020 9.7. RÈGLEMENT NO MRC-885 / DÉBOISEMENT

ATTENDU le communiqué émis par monsieur Jean-Guy Boissonneault, inspecteur régional en foresterie de la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT que dorénavant le règlement No MRC-885 entre en vigueur le 26 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que les demandes de déboisement ou d'abattage d'arbre devront nécessiter une autorisation auprès de Jean-Guy Boissonneault, inspecteur régional en foresterie et que c'est la MRC qui est responsable de l'application de ce règlement;

PAR CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Douglas Beard
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les dispositions 5.1 à 5.5 du chapitre 5 « Disposition relatives à l'abattage d'arbres » du règlement de contrôle intérimaire (RCI) MRC-827 cesse immédiatement d'avoir effet;

QUE les détails de ces dispositions sont disponibles sur le site de la MRC de Drummond.

Adoptée

696-11-2020 9.8. TOPONYMIE / PONT DOUGLAS BEARD

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire donner un nom au pont situé sur le chemin Kingsey Townline ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT les nombreuses implications de monsieur Douglas Beard au sein de sa communauté depuis plus de 35 ans;

Se retire du point 9.8, monsieur Douglas Beard

Sur proposition de madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la commission de toponymie du Québec soit avisée du souhait de la Municipalité de nommer le pont situé sur le chemin Kingsey Townline par le nom "pont Douglas Beard".

Adoptée

697-11-2020 9.9. TESTS POUR LE DÉPISTAGE DES FOSSES SEPTIQUES NON CONFORMES

ATTENDU que des tests pour le dépistage des fosses septiques non conformes ont débutés d'une façon soutenue cette année dans la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey afin de se conformer aux exigences environnementales ;

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire et le nombre de fosses septiques à vérifier;

Sur proposition de monsieur Simon Lauzière
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'inspectrice effectue des tests de coloration autour des lacs et étendus d'eau à chaque semaine jusqu'à ce que les vérifications soient terminées ;

QUE les tests soient prévus et identifiés dans un rapport.

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'octobre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

698-11-2020 10.2. GUIGNOLÉE / PUBLIPOSTAGE GRATUIT DEMANDÉ CONSIDÉRANT LA COVID-19

ATTENDU la difficulté de collecter des denrées en prévision de la guignolée pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la pandémie qui sévit dans notre région est des restrictions imposées par le gouvernement en zone rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT les besoins présents des personnes en difficultés et pour la période estivales des fêtes;

Sur proposition de monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte d'offrir un publipostage gratuit d'un côté de page 8 ½ x 11" pour la Guignolée 2020;

QUE le Conseil offre l'impression et le papier à cette noble cause dont la démarche de la Guignolée se trouve restreinte en cette pandémie de la COVID-19.

Adoptée

699-11-2020 10.3. JOURNAL LE FÉLIX / COMMANDITE POUR 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du budget du journal local Le Félix pour l'année 2021;

Se retire du point 10.3, monsieur Jean-François De Plaen

Sur proposition de monsieur Éric Provencher
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey accorde une aide financière de 8 000 \$ pour l'année 2021 au journal Le Félix.

Adoptée

700-11-2020 10.4. TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS / COMMANDITE POUR 2021

CONSIDÉRANT la cause favorable à l'émancipation des jeunes à l'emploi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey connaît des jeunes dévoués à la participation de ce programme qui existe depuis 1998 sur notre territoire et qu'il soutient 1 371 étudiants ayant occupé un emploi par la participation au programme Trio Étudiant Desjardins;

Sur proposition de monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UN montant de 500 \$ soit remis au programme Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi dans notre territoire de jeunes du Carrefour Jeunesse-emploi entourant ainsi les jeunes de Saint-Félix-de-Kingsey dans ce programme.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

701-11-2020 10.5. APPUI / OPTENTION DE PLACES SUBVENTIONNÉES EN SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT la demande déposée devant Conseil pour l'obtention de places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance à Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT le sondage mené par le citoyen Éric Provencher auprès des citoyens de la Municipalité par le réseau Facebook;

Se retire du point 10.5, monsieur Éric Provencher

Sur proposition de monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UNE lettre d'appui soit émise afin que ce projet communautaire, à but non lucratif, puisse démarrer ses démarches envers les instances gouvernementales et autres.

Adoptée

702-11-2020 10.6. RÉSEAU BIBLIO / REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS

CONSIDÉRANT QUE conformément aux obligations prévues à la convention de service intervenue entre la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et le Réseau Biblio, il est prévu à l'article 12.0 de cette convention de nommer par résolution deux représentant officiels;

Sur proposition de monsieur Simon Lauzière
Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil nomme madame Suzanne Dandurand, conseillère au siège No 5, à titre de répondant;

QUE le Conseil nomme madame Émilie Choquette, à titre de coordonnatrice;

QU'elles représentent la bibliothèque Irène-Roy-Lebel ainsi que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey lors des convocations à l'assemblée annuelle et aux rencontres organisées par le Réseau Biblio du Centre-du-Québec;

QU'UNE fiche de renseignements suive sous-peu et soit adressée au Réseau Biblio du Centre du Québec pour la nomination des représentants officiels désignées pour les années 2020-2021.

Adoptée

11. SUJETS DIVERS

11.1. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le **7 décembre 2020, dès 19 h 30**, au lieu habituel des rencontres, à la salle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey. À moins que la situation pandémique de la COVID-19 ne soit terminée.

12. **RAPPORT DES ÉLUS**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens sont invités à déposer les questions relatives à cette séance sur le site Web municipal au www.saintfelixdekingsey.ca sans tarder.

703-11-2020 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance, en visioconférence, soit levée à 21 h 08

QUE publication de cette séance régulière sera déposée sur le site Web de la Municipalité aussitôt que possible.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur, AMA
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 7 décembre 2020

